

**SKETUVEUX**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 6 rue des Bergers**  
**75015 PARIS**  
**809 854 185 RCS PARIS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 juin 2024**

Le 30 juin 2024, à 9h, les associés de la Société SKETUVEUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 6 rue des Bergers 75015 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 13/06/2024.

Monsieur Arthur LOROTTE DE BANES préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Clémentine Lorotte de Banès.

**Le Président de Séance constate que sont présents :**

- Monsieur Arthur LOROTTE DE BANES, demeurant 6 rue des Bergers 75015 PARIS, détenteur de la pleine propriété de 10 000 actions, dix-mille actions.
- Madame Clémentine LOROTTE DE BANES, demeurant 6 rue des Bergers 75015 PARIS, détenteur de la pleine propriété de 10 000 actions, dix-mille actions.

**Total des actions des associés présents ou représentés : 20 000 actions détenues en pleine propriété sur les 20 000 actions composant le capital social.**

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport, et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 616,93 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10 616,93 euros.**

#### **Affectation**

#### **Report à nouveau :**

- **Au report à nouveau, soit 10 616,93 euros**

- **Solde du report à nouveau, soit 56 073,57 euros**

### **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 79 345 euros et celui des réserves à 2 000 euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<b>Exercice clos le</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement</b>		<b>Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)</b>
	<b>Dividendes (en euros)</b>	<b>Autres revenus distribués (en euros)</b>	
31/12/2022	0	0	
31/12/2021	0	0	
31/12/2020	20 000	0	

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, assemblée générale prend acte des conventions antérieures maintenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés, savoir :

- Convention de trésorerie avec la société SYSLESS conclue le 15/02/2016  
La convention a pour objet la rémunération des comptes courants et ses modalités essentielles sont les suivantes : Les sommes mises à disposition des sociétés du Groupe seront rémunérées dans la limite du taux d'intérêt fiscalement déductible au 31 décembre de chaque année.  
  
La société SKETUVEUX est titulaire d'un compte courant de 27 535.80 euros dans la société SYSLESS.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



**Le Président de Séance**  
Arthur Lorotte de Banes

**Les associés présents**

Monsieur Arthur LOROTTE DE BANES  
Madame Clémentine LOROTTE DE BANES






SAS SKETUVEUX  
6 rue des Bergers  
75015 PARIS 15

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

*certifié conforme à l'original*  


# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 000		2 000	2 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15 075		15 075	13 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 075</b>		<b>17 075</b>	<b>15 000</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	35 231		35 231	55 033	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	27 349		27 349	145	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>62 580</b>		<b>62 580</b>	<b>55 178</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>79 655</b>		<b>79 655</b>	<b>70 178</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 271	1 271
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	45 457	26 407
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 617</b>	<b>19 050</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>79 345</b>	<b>68 728</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	310	310
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 140
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>310</b>	<b>1 450</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>79 655</b>	<b>70 178</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 616,93	19 049,59
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	310	1 450
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			458	1 908
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			458	1 908
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			(458)	(1 908)

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(458)</b>	<b>(1 908)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 198	20 958
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>11 075</b>	<b>20 958</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>11 075</b>	<b>20 958</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>10 617</b>	<b>19 050</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>11 075</b>	<b>20 958</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>458</b>	<b>1 908</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>10 617</b>	<b>19 050</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **79 655** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **11 075** euros et un total **charges** de **458** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **10 617** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	713				713	
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>713</b>				<b>713</b>	
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 000					2 000
Autres titres immobilisés	13 000		2 075			15 075
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>15 000</b>		<b>2 075</b>			<b>17 075</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 713</b>		<b>2 075</b>		<b>713</b>	<b>17 075</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	713		713	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>713</b>		<b>713</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>713</b>		<b>713</b>	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6	6	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	35 225	35 225		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>35 231</b>	<b>35 231</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	310	310		
Autres dettes					
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>310</b>	<b>310</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		310			

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			

--

# Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice		20 000,00	1,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>20 000,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>20 000,00</b>

--

# Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Capitaux  
propresQuote-part  
détenue en  
pourcentageRésultat  
du dernier  
exercice clos

## A. Renseignements détaillés

### 1. Filiales (Plus de 50 %)

SYSLESS

100,00

### 2. Participations (10 à 50 %)

2ACS

50,00

## B. Renseignements globaux

### 1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

### 2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

# Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>								
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>								

--

## Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>						
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>						
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	458		1 908		(1 450)	-76,01
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	<b>458</b>		<b>1 908</b>		<b>(1 450)</b>	<b>-76,01</b>
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>(458)</b>		<b>(1 908)</b>		<b>1 450</b>	<b>76,01</b>
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(458)</b>		<b>(1 908)</b>		<b>1 450</b>	<b>76,01</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						-100,0
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante						
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	<b>(458)</b>		<b>(1 908)</b>		<b>1 450</b>	<b>76,01</b>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	11 075		20 958		(9 883)	-47,16
- Charges financières						
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>10 617</b>		<b>19 050</b>		<b>(8 433)</b>	<b>-44,27</b>
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 617</b>		<b>19 050</b>		<b>(8 433)</b>	<b>-44,27</b>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
<b>SAS SKETUVEUX</b>	
SIRET <b>80985418500026</b>	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
<b>6 rue des Bergers</b>	
<b>75015 PARIS 15</b>	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	<b>Activités services financiers</b>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal  0 Bénéfice imposable à 15%  Déficit   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2. Plus-values**  
PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV exonérées (art. 238 quindecies)   
Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%

**3. Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **Alcé Expertise** 29 rue du Colisée 75008 PARIS Tél : 06 74 70 27 06

Nom et adresse du conseil :

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date :  Lieu :

Qualité et nom du signataire :

N° d'agrément :

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS SKETUVEUX**  
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

**K** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		<b>SAS SKETUVEUX</b>		6 rue des Bergers		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		75015 PARIS 15		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		8 0 9 8 5 4 1 8 5 0 0 0 2 6		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
<b>ACTIF</b>				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030				
	Immobilisations financières* (1)	040	042	17 075		17 075	15 000
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>17 075</b>		<b>17 075</b>	<b>15 000</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070			
			072	074	35 231		35 231
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	27 349		27 349	145
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	<b>Total II</b>	096	098	<b>62 580</b>		<b>62 580</b>	<b>55 178</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112	<b>79 655</b>		<b>79 655</b>	<b>70 178</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		21 271	21 271
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		2 000	2 000
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )			132			
	Report à nouveau			134		45 457	26 407
	Résultat de l'exercice			136		10 617	19 050
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	<b>Total I</b>			142		<b>79 345</b>	<b>68 728</b>
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			1 140
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )			172			
	Comptes courants d'associés			173		310	310
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
<b>Total III</b>			176		<b>310</b>	<b>1 450</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		<b>79 655</b>	<b>70 178</b>
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS SKETUVEUX</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>31122023</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122022</b>		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218			
		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	458	1 908	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244			
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254			
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259	262			
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	458	1 908	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(458)	(1 908)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	11 075	20 958	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300			
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	10 617	19 050
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 617	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992	342	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	7 600
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	649	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	3 017	354
			Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....19.429.....dont imputés sur le résultat :			360	3 017	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	
		Déficit col. 2				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

## 2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

## 2033B - Divers à déduire au 31/12/2023

Libellé	Montant
QP DIVIDENDES	7 600
<b>Totalisation</b>	<b>7 600</b>

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	713	472		474	713	476					
Immobilisations financières		480	15 000	482	2 075	484		486	17 075				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>15 713</b>	<b>492</b>	<b>2 075</b>	<b>494</b>	<b>713</b>	<b>496</b>	<b>17 075</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	713	562		564	713	566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>713</b>	<b>572</b>	<b>713</b>	<b>574</b>	<b>713</b>	<b>576</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5	713	713											
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>713</b>	<b>580</b>	<b>713</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>		<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

## 2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Iphone Xr	713	713						
<b>Totalisation</b>	<b>713</b>	<b>713</b>						

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS SKETUVEUX**Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	19 429		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983	3 017		
Déficits reportables						984	16 412		
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870	16 412		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## 2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
<b>Totalisation</b>	

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SKETUVEUX</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012023</b>		et clos le : <b>31122023</b>	
Durée en nombre de mois		<b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		458
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>		<b>458</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	<b>(458)</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 8 | 0 | 9 | 8 | 5 | 4 | 1 | 8 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SKETUVEUX

ADRESSE ( voie ) 6 rue des Bergers

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique LOROTTE DE BANES Prénom(s) Arthur  
Nom marital  % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 10 000  
Naissance : Date 26031989 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE  
Adresse : N° 6 Voie rue des Bergers  
Code postal 75015 Commune PARIS 15 Pays

Titre (2)  MME Nom patronymique TOUZE Prénom(s) Clémentine  
Nom marital LOROTTE DE BANES % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 10 000  
Naissance : Date 09081990 N° département 78 Commune MAISONS LAFFITTE Pays FRANCE  
Adresse : N° 6 Voie rue des Bergers  
Code postal 75015 Commune PARIS 15 Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 8|0|9|8|5|4|1|8|5|0|0|0|2|6|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SKETUVEUX

ADRESSE ( voie ) 6 rue des Bergers

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS 15

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Table with 7 rows for filial information. Each row contains fields for: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse (N°, Voie), Code postal, Commune, Pays. Row 1 is filled with data for 'SYSLESS'.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

# **SKETUVEUX**

S.A.S. au capital de 20 000,00 Euros

**Siège social** : 6 rue des Bergers

75015 PARIS

**R.C.S** : Paris 809 854 185

-----

## **Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **0** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **458** Euros pour l'exercice, contre **1 908** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **458** Euros au 31/12/2023 contre **1 908** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2023 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **11 075** Euros, contre **20 958** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **10 617** Euros contre un bénéfice de **19 050** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

RAS

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société envisage de prendre des participation dans des sociétés du secteur numérique.

## **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

## **ACTIVITES DES FILIALES**

La société SYSLESS cherche à développer son activité.

La société CPU VIBZ n'a pas d'activité et devrait faire l'objet d'une liquidation prochainement.

La société CPU FRENCH BANDIT a réalisé l'investissement prévu

La société SCI 2ACS a toujours en location les bureaux qu'elle a acquis

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

## **PRISES DE PARTICIPATIONS**

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris une participation au sein de la SCPI Eurion.

## **PRISES DE CONTROLE**

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris le contrôle de nouvelles sociétés.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### **Bilan :**

#### ***A l'actif:***

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **17 0753** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **0** Euros, soit un montant net de **17 075** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **15 000** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **62 580** Euros, contre **55 178** Euros pour l'exercice précédent.

#### ***Au passif:***

- Les capitaux propres s'élèvent à **79 345** Euros, contre **68 728** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **310** Euros contre **1 450** Euros l'année précédente.

### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **0** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-458** Euros, contre **-1 908** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **10 618** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **26 407** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **56 075** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 56 075 Euros

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices :

- 2020 : 20 000 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS  
Le 07/06/2024

**Le Président**

